

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00984 Numéro SIREN : 879 237 915 Nom ou dénomination : JLT INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 5397

Actif			Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	146 899		146 899	124 649
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL		146 899		146 899	124 649	
Total de l'actif immobilisé			146 899		146 899	124 649
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes		1 100		1 100	
	Créances *	Clients et comptes rattachés	6 508		6 508	
		Autres créances	1 329		1 329	1 202
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		7 837		7 837	1 202	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		251 500		251 500	210 006	
TOTAL		251 500		251 500	210 006	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			260 438		260 438	211 208
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			407 337		407 337	335 857
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	3 102	
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	40 773	3 102
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	143 875	103 102
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		143 875	103 102
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
Dettes	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	252 305	229 691
	Total	252 305	229 691
Dettes	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 728	1 440
	Dettes fiscales et sociales	5 594	1 624
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 833	
	Instruments de trésorerie		
	Total	11 155	3 064
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		263 461	232 755
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		407 337	335 857
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	263 461	232 755
	(3) dont emprunts participatifs		

JLT INVEST

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 000.00 €

Siège social : 5 PLACE DE LA LIBERTE

29200 BREST

879 237 915 RCS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux,
et le trente et un mai, à seize heures ,
l'associé de la société établi une assemblée générale ordinaire au siège social.

Monsieur JEREMY LE TROADEC préside la séance en qualité de président de la société, possède les 100 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SLT

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 40 773 €, de la manière suivante :

- au poste « Réserves légales » pour 6 898 EUR.
- au poste « Autres réserves » pour 33 875 EUR.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre la société et Monsieur JEREMY LE TROADEC, président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal, lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président
Monsieur LE TROADEC JérémY

